

Sherbrooke, le 14 avril 2022



Aux syndicats affiliés au  
Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CCSNE)

## 7, 8 et 9 juin 2022 : 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

Camarades,

La préparation du prochain congrès du CCSNE va bon train! Par la présente, nous vous communiquons certaines informations essentielles relatives à la préinscription des syndicats, aux élections et au déroulement du congrès.

### Lettre de créance et préinscription

Afin de nous permettre une organisation optimale du congrès, il nous est nécessaire de connaître les délégations qui y seront présentes. À cette fin, vous trouverez ci-jointe la lettre de créance indiquant le nombre de personnes déléguées officielles auquel votre syndicat a droit. **Pour procéder à votre préinscription, il vous suffit de nous retourner cette lettre de créance dûment remplie et signée, accompagnée d'un chèque couvrant les frais d'inscription de 75 \$ par personne déléguée, qu'elle soit officielle ou fraternelle, ainsi que les frais d'activités auxquelles les délégué-es participent, au plus tard le 20 mai.** Passé ce délai, vous devrez présenter la lettre de créance et procéder au paiement lors des inscriptions sur le plancher du congrès, soit le mardi 7 juin.

À titre informatif, sachez que selon les statuts et règlements en vigueur au CCSNE, la délégation de votre syndicat est déterminée par la moyenne de ses membres cotisants durant les quatre mois précédant l'envoi de la convocation du congrès, selon les règles suivantes :

#### Délégation officielle :

Syndicats affiliés au CCSNE :

- 1 à 100 membres : deux personnes déléguées officielles
- 101 membres et plus : une personne déléguée additionnelle par tranche de 100 membres ou fraction de 100 membres additionnels.

Syndicat provincial :

- Une personne déléguée officielle, quel que soit le nombre de ses membres, si présent sur le territoire du Conseil central, mais dont le siège social est dans une autre région
- 150 membres et plus sur le territoire : deux personnes déléguées officielles

Délégation fraternelle : chaque syndicat détermine le nombre des personnes déléguées fraternelles de sa délégation.

*Suite à la page suivante → → →*

Aussi, toujours selon les statuts et règlements du CCSNE, il est bon de savoir que :

1. Pour avoir le droit d'être représenté, chaque syndicat doit avoir acquitté ses per capita et ses redevances au Conseil central, à sa fédération et à la CSN, 90 jours avant le congrès (jusqu'en février 2022).
2. Toute personne déléguée officielle doit présenter (ou avoir envoyé pour préinscription) son formulaire de lettre de créance dûment signé par les personnes officières autorisées du syndicat qu'elle représente.

## Informations générales

<b>Dates du congrès :</b>	Du 7 au 9 juin 2022
<b>Ouverture :</b>	Le mardi 7 juin 2022 à 9 h 30
<b>Clôture :</b>	Le jeudi 9 juin 2022 à 17 h
<b>Horaire :</b>	Le mardi 7 juin, de 9 h 30 à 17 h 30 Le mercredi 8 juin, de 9 h à 17 h 30 Le jeudi 9 juin, de 9 h à 17 h
<b>Coûts :</b>	75 \$ pour chaque personne déléguée officielle ou fraternelle 25 \$ pour la soirée sportive Leucan-CCSNE du mardi 6 juin (facultatif) 28 \$ pour le souper de solidarité du mercredi 8 juin (facultatif)
<b>Préinscriptions :</b>	Jusqu'au 20 mai 2022
<b>Inscriptions :</b>	Mardi 7 juin, de 8 h 15 à 17 h Mercredi 8 juin, à 8 h 30 à 12 h
<b>Fin des inscriptions officielles :</b>	Le mercredi 8 juin 2022 à 12 h



*Note : Même si les délégué-es se sont préinscrits, ils doivent quand même se présenter aux inscriptions le mardi 7 juin à compter de 8 h 15 et au plus tard le mercredi 8 juin avant 12 h pour confirmer leur présence. Après ce moment, toute personne désirant s'inscrire au congrès le sera à titre de visiteuse.*

**Retrouvez toutes les informations sur le congrès au [www.CCSNE.csn.qc.ca/congres](http://www.CCSNE.csn.qc.ca/congres)**

Suite à la page suivante → → →



## **Formation pour les nouvelles et nouveaux délégués : essentiel!**

Dans un congrès, l'information circule vite et les questions des non-initiés sont souvent nombreuses! Dans le but de bien préparer les nouvelles et nouveaux délégués au déroulement de cette importante instance, nous vous invitons à inscrire toute personne déléguée dont c'est la première expérience de congrès à cette courte formation. Nous y aborderons sommairement la composition du Conseil central, les règles, procédures et objectifs du congrès de même que quelques notions de prise de parole.

La formation aura lieu au Manoir des Sables **le mardi 7 juin, à 8 h 30**, juste avant l'ouverture du congrès. Inscrivez dès maintenant les nouveaux membres de votre délégation **sur la lettre de créance** ou plus tard, auprès de Karine Normandin : 819 563-6515 ou CCestrie@csn.qc.ca.

## **Soirées de solidarité**

Vous êtes invités à profiter pleinement de cette belle occasion de solidarité syndicale privilégiée en participant aux **trois soirées de solidarité** que notre équipe a fièrement organisées!



### **Lundi 6 juin : soirée sportive Leucan-CCSNE**

- ▶ Souper BBQ sur la cour du Manoir des Sables
- ▶ Tentative de « trou d'un coup » sur le golf du Manoir des Sables
- ▶ Activités sportives : volleyball, tennis, pickerball, jeux de terrain
- ▶ **25\$ par personne (inclus le don à Leucan, le souper et 3 balles de golf)**
- ▶ **Inscription obligatoire (cochez sur la lettre de créance et remplissez le feuillet jaune)**

### **Mardi 7 juin : soirée chansonnier**

- ▶ Souper libre
- ▶ Soirée chansonnier au bar Albatros au Manoir des Sables à compter de 20 h
- ▶ Accès à la piscine et aux spas
- ▶ **Gratuit, aucune inscription requise**

### **Mercredi 9 juin : soirée quizz et souper de solidarité**

- ▶ Cocktail solidaire à l'ajournement du congrès
- ▶ Souper de solidarité trois services et animation
- ▶ **28\$ par personne**
- ▶ **Inscription obligatoire (cochez sur la lettre de créance)**

Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux à ces trois activités qui nous permettront de mieux nous connaître et de tisser des liens. De belles surprises vous y attendent!

*Suite à la page suivante → → →*

## Procédures d'élection



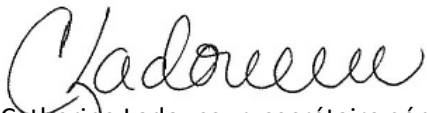
Toute personne qui désire poser sa candidature à l'un des postes du comité exécutif ou du comité de surveillance du CCSNE doit obligatoirement se procurer un formulaire conçu à cet effet, au secrétariat du congrès, dès l'ouverture (ou avant par courriel). Le formulaire de mise en candidature dûment complété doit être remis au secrétaire d'élections du congrès, **au plus tard à 12 h, le mercredi 8 juin 2022**. Notez qu'il est obligatoire d'être délégué-e officiel-le pour pouvoir poser sa candidature. Nous invitons aussi toutes les personnes candidates à consulter le **Code d'éthique des élections** joint au présent envoi.

## Amendements aux statuts et règlements du CCSNE

Vous trouverez dans le présent envoi le tableau des amendements proposés aux statuts et règlements du CCSNE. Ces modifications seront présentées et expliquées lors du congrès, et les membres présents pourront alors se prononcer sur leur adoption. Notez qu'il ne sera **pas** possible, lors du congrès, de proposer de nouvelles modifications autres que celles qui sont incluses dans le tableau.

Pour toute autre question relative au congrès 2022 du CCSNE, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous!

Solidarité,



Catherine Ladouceur, secrétaire générale  
CCSNE

**RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL**  
**POUR RÉSERVATION DE CHAMBRES AU MANOIR DES SABLES :**

819 847-4747 ou <https://bit.ly/3oXQnnK>

▶▶▶ Nommer le nom de groupe **CSN** ◀◀◀

Faites vite! Le nombre de chambres disponibles est limité!

**TARIFS :**

Occupation simple (une personne par chambre) **149 \$ / nuit** + taxes applicables  
Occupation double (deux personnes par chambre) **170 \$ / nuit** + taxes applicables

**Aide au remboursement des chambres :**

voir les politiques de remboursement au [www.CCSNE.csn.qc.ca/congres](http://www.CCSNE.csn.qc.ca/congres)

**Voir la liste de choses à faire  
à la page suivante → → →**

## À faire avant le congrès :

- Payer les per capita au moins jusqu'en février 2022
- Remplir la lettre de créance en cochant les cases appropriées **pour chaque délégué·e** :
  - Type de délégation (officielle ou fraternelle)
  - Inscription à la soirée sportive Leucan-CCSNE
  - Inscription au souper de solidarité
  - Inscription à la formation des nouveaux et nouvelles délégué·es
- Remplir le feuillet jaune pour le choix des activités à la soirée sportive Leucan-CCSNE
- Produire le chèque pour les frais d'inscription au congrès et les frais d'activités, le cas échéant
- Envoyer la lettre de créance et le chèque au CCSNE avant le 20 mai 2022**
- Réserver les chambres pour les délégué·es qui demeureront sur place pendant la durée du congrès